



## Ma fille est une enfant naturelle

Par **nathalie**, le **05/11/2008** à **10:14**

bonjour,

Ma fille de 8 ans, est une enfant naturelle, je suis la seule à l'avoir reconnue, et elle porte mon nom.

Mon compagnon, avec lequel j'ai un garçon de 1 an, souhaiterait qu'elle devienne légalement sa fille, et qu'elle porte son nom.

Que devons nous faire, nous sommes un peu perdus entre les termes de reconnaissances, de légitimation, etc...

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **05/11/2008** à **11:17**

Bonjour,

Si vous souhaitez l'adoption plénière vous pouvez vous adresser au JAF. Le greffe du tribunal vous donnera toutes les informations sur ce sujet. Il est cependant utile de connaître l'avis de votre fille. Qu'en pense-t-elle ?

Par **nathalie**, le **05/11/2008** à **11:45**

merci Tisuisse pour votre réponse, et sachez, que si nous souhaitons faire ces démarches, c'est évidemment parce que ma fille souhaite porter le nom de celui qu'elle appelle papa.  
Merci encore

Par **jeetendra**, le **05/11/2008** à **12:04**

bonjour, pour aller dans le sens de mon confrère TISUISSE, le mieux c'est d'engager une procédure d'adoption soit simple, soit plénière, si adoption simple : il doit y avoir une différence d'âge de 10 ans entre votre conjoint (candidat à l'adoption) et votre fille (future adoptée), [fluo]le recours à un avocat est obligatoire[/fluo], le Tribunal de grande instance du lieu de résidence de l'enfant est seul compétent en ce domaine, attention à la reconnaissance meme si juridiquement elle est possible (le père biologique qu'en pense t'il!!), cordialement

Par **Tisuisse**, le **05/11/2008** à **12:15**

Pour compléter le message de mon confrère, l'adoption plénière ne pourrait se faire que si votre fille n'a pas été reconnue par son père biologique ou si ce père biologique a été déchu de ses droits paternels à l'égard de sa fille.

En tout cas, si vous entamez les démarches dans ce sens, c'est une décision très courageuse de votre part à tous les deux et un magnifique cadeau que vous faites à votre fille. Bravo.

Par **nathalie**, le **05/11/2008** à **14:26**

merci Jeetendra, merci Tisuisse, pour vos réponses et vos encouragements.

Pour précision, le "père" biologique de ma fille ne l'a pas reconnue. Nous allons donc nous diriger vers une adoption plénière.

Merci encore pour vos conseils, car vous nous avez permis d'y voir plus clair, je vous avoue que nous étions un peu perdus, et ne savions pas quoi faire pour réunir légalement un papa et sa fille.